



APPEL À CANDIDATURES 2015-2016
Résidences art contemporain, patrimoine, paysage
- Appel à projet destiné aux artistes visuels professionnels -

I. PRÉSENTATION DE VOYONS VOIR | ART CONTEMPORAIN ET TERRITOIRE

Depuis 2007, voyons voir | art contemporain et territoire accompagne des pratiques artistiques actuelles dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur par le développement de résidence d'artistes, la production d'œuvres visuelles et des actions de médiation en milieu rural ainsi que dans les espaces géographiques et sociaux non dédiés à l'art.

L'association propose de nouvelles approches des sites, des paysages et des situations.

Elle ancre ainsi la création dans son rapport au lieu, à l'espace, au bâti, à la population, au vivant.

La présence d'artistes sur place permet de sensibiliser de nouveaux publics à la création contemporaine et d'interagir avec le lieu.

Dans un contexte de territoire considéré dans sa dimension géographique, historique, anthropologique, culturelle ainsi que dans son écosystème, l'association voyons voir offre la possibilité aux artistes :

- **de découvrir le territoire et de s'y investir,**
- **de s'approprier le territoire** dans ses différentes dimensions comme **un outil à l'œuvre,**
- **de produire des œuvres qui interagissent et entrent en résonance** avec l'environnement et conçues pour les espaces choisis.
- **Entraîner la participation active de la population locale et du tout public.**

Lieux de résidences et d'exposition

- Le Domaine de Saint-Ser, Puyloubier

<http://www.saint-ser.com>

- Le moulin de Vernègues, Mallemort

<http://www.moulindevernègues.com>

Voir présentation des lieux en annexe

La résidence

Etre en résidence à voyons voir signifie :

- De s'engager et d'être disponible pour mener sa résidence jusqu'à son terme,
- D'envisager le temps de résidence comme un moment d'isolement relatif, propice à la concentration et à l'élaboration d'une œuvre,
- D'habiter et partager un lieu privé qui a une activité propre en lien avec l'agriculture, le patrimoine ou le paysage,
- De concevoir et produire une ou des œuvres compatibles avec les activités du lieu d'accueil et en prise directe avec le territoire en extérieur (l'atelier et l'espace de diffusion sont confondus, le terrain de la création étant l'espace paysager à proprement parler).

Les œuvres produites devront répondre aux contraintes liées à l'exposition en espace extérieur : contraintes climatiques, respect des règles de sécurité liées à l'accueil du public.

Période de résidence : un mois (continu ou non) entre janvier et juin 2016

Période d'exposition : juin à fin octobre 2016

Conditions matérielles de résidence :

La résidence se déroule pendant 1 mois non fractionnable.

L'association attribue à chaque artiste :

- un logement sur les sites associés ;
- une bourse de production de 1500 € TTC (sur présentation de factures) ;
- une rémunération forfaitaire de 1000 € TTC ;

- une indemnité de transport à hauteur de 250 € (remboursements des frais réels sur présentation de factures) ;

L'association apporte un soutien régulier à chaque artiste en l'accompagnant dans le suivi de production : aide logistique, présence d'un régisseur, mise à disposition d'un outillage, mise en réseau ...

Les engagements réciproques entre l'association le lieu d'accueil et l'artiste en résidence sont fixés par une convention préalablement établie au début du séjour.

II. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

DOSSIER NUMERIQUE UNIQUEMENT

- un book représentatif de la démarche et du travail de l'artiste (max. 20 pages / 3,5 Mo) ;
- une note d'intention présentant un projet spécifique prenant en compte le site de résidence choisi.
- un cv avec les coordonnées complètes de l'artiste ;

Pour envoyer votre candidature et pour toute information : Jennifer Labord, chargée de projets, residence@voyonsvoir.org, 04 42 38 73 46.

III. LA SELECTION DES ARTISTES

Le projet s'adresse aux artistes professionnels adhérents à la Maison des Artistes ou l'AGESSA. Les dossiers de candidature sont étudiés par un **comité** constitué de professionnels de la culture, du patrimoine, des monuments historiques, de l'environnement.

Le choix des artistes s'effectue en premier lieu sur la pertinence des projets présentés, de leurs cohérences avec les lieux d'expositions et de résidences.

Date limite d'envoi des dossiers : 15 décembre 2015

Résultat de la sélection : fin janvier 2016

Tout dossier ne correspondant pas aux conditions de résidence et ne prenant pas en compte la dimension spécifique du territoire concerné sera éliminé.

voyons voir | art contemporain et territoire
Le Patio – 1 place Victor Schœlcher, 13090 Aix-en-Provence
www.voyonsvoir.org

Présentation des lieux de résidences

Le Domaine de Saint-Ser, à Puyloubier

Le vignoble du Domaine de Saint-Ser, classé Côte de Provence AOC Sainte-Victoire, s'épanouit quasiment adossé à la falaise sud de la montagne Sainte-Victoire.

Il est caractérisé par un terroir d'exception, plongé dans la magie de la lumière et d'un paysage époustouflant, au plus près de l'ermitage de Saint-Ser et des sentiers de randonnées du Grand Site.

Le domaine de Saint-Ser collabore au programme de nos résidences depuis sa création.

Route de Cézanne – RD17 - 13014 Puyloubier

<http://www.saint-ser.com>



Le Moulin de Vernègues, à Mallemort

Cette propriété historique dont la fondation remonte au XIII^{ème} siècle fut transformée au cours des siècles. D'abord moulin à blé elle devint congrégation religieuse puis Bastide. Aujourd'hui transformée en complexe hôtelier elle a su conserver le charme d'antan. Le contemporain et le patrimonial se rejoignent pour offrir des prestations de qualité. Le concept d'interaction entre modernité et historicité est parfaite corrélation avec les objectifs de voyons voir.

Les artistes ont la possibilité d'intervenir dans le parc de deux hectares ainsi qu'à l'intérieur ou à la jonction des bâtiments à l'architecture contemporaine consacrés à l'hébergement et l'accueil de groupes.

Domaine et Golf de Pont-Royal - 13370 Mallemort

<http://www.moulindevernegues.com>

